RESOLUTION No. AGN/47/RES/2

## OBJET:

PRODUCTION, TRAFIC ET USAGE ILLICITES DU CANNABIS ET DE SES DERIVES CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :

- 1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1978
- 1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATTERE :

dans la rubrique : Droques

à la sous-rubrique : Cannabis et ses dérivés.

## TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 47ème session à Panama, du 19 au 26 octobre 1978,

PREOCCUPEE par la gravité croissante du problème que posent, dans le monde entier, la production illicite, le trafic et l'usage illicite du cannabis et de ses dérivés,

INFORMEE des résultats des études médicales effectuées récemment aux Etats-Unis et au Canada et montrant que l'utilisation répétée du cannabis est nuisible à la santé,

ALARMEE par le fait que certains pays envisagent de légaliser, entièrement ou partiellement, la détention et usage du cannabis,

RECOMMANDE que, dans l'intérêt de la santé, soient réaffirmées toutes les résolutions antérieures relatives à la production illicite, au trafic et à l'usage illicite du cannabis et de ses dérivés et que les gouvernements de tous les pays soient instamment priés de maintenir des sanctions légales concernant tous les aspects de l'usage illicite du cannabis.